

Bons mots

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **7 (1904)**

Heft 51

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les supplices en Extrême-Orient

On a dit souvent, et non sans apparence de raison, que le génie d'un peuple se mesure au degré de férocité dont il fait preuve dans le châtement des criminels. Il est certain que les races d'une civilisation supérieure, quand elles ne suppriment pas purement ou simplement la peine de mort, s'efforcent d'en atténuer l'horreur en choisissant un genre de supplice expéditif.

La France ouvrit la voie en adoptant la machine de Guillotin, qui n'était d'ailleurs que le perfectionnement d'un lugubre engin inventé en Italie. Les Etats-Unis ont lancé à leur tour l'électrocution. Mais, en Europe même, il est des pays où la peine capitale s'applique d'une façon inhumaine : tel, le garrot espagnol.

Mais c'est à la Chine, et, plus spécialement à la Mandchourie, que nous allons nous adresser pour montrer jusqu'où peut descendre la sauvagerie légale, car le supplice dont nous allons parler est prévu par les lois mandchoues, et il est appliqué fréquemment à Moukden, la capitale officielle de la Mandchourie.

Le condamné a les bras emprisonnés dans une sorte de camisole de force ; une perche en bambou est attachée sur le sommet du crâne à l'aide de la natte ; on va comprendre le raffinement de cruauté que constitue cette disposition.

La figure du malheureux est enduite de miel ou de méléasse qui ne tarde pas attirer des nuées de mouches. L'homme essaie vainement de se défendre contre les attaques des insectes. Affolé, il se roule bientôt à terre, dans la cour de la prison où ses bourreaux l'ont lâché.

C'est maintenant que la perche entre en jeu. Après que le supplicié a fait plusieurs tours sur lui-même, ses cheveux sont tordus à ce point qu'il ne peut plus faire un mouvement sans hurler de douleur. Il se relève, commence à courir dans l'étroite cour. Mais le bambou se heurte au mur et le fait tomber.

Les bras sont réduits à l'impuissance, et c'est la tête qui porte toujours. Bientôt la face est couverte de plaies où les mouches dévorent la chair à vif. On conçoit que, quelle que soit la force de résistance d'un criminel, un pareil supplice ne peut pas se prolonger indéfiniment. Le misérable expire, après quelques heures ou quelques jours de torture, dans un paroxysme de rage.

Nous parlons du garrot. C'est un supplice que les Espagnols ont introduit dans toutes leurs possessions, avec plus ou moins de raffinements. On sait en quoi il consiste : le condamné, assis sur une sellette, a le cou pris dans un collier de fer ; à l'aide d'un écrou manœuvré par derrière, ce collier se resserre, se rétrécit, et les vertèbres sont brisés. La mort, quand le bourreau est humain, peut être instantanée, — plus rapide même que la guilotine.

Aux Philippines, le supplice est prolongé : pour l'amusement des foules, on lui fait rendre tout ce qu'il peut donner ! Le bourreau serre l'écrou progressivement, puis le desserre, de peur que le patient ne meure trop rapidement. Quand les souffrances ont duré assez longtemps au gré de la foule, qui guette sur la face du condamné les grimaces de la mort, il l'achève en lui brisant lentement les vertèbres.

En Espagne, la face du supplicié est couverte d'une *capa*, mais, aux Philippines, les spectateurs de ces horribles fêtes protesteraient si le voile leur ôtait une partie de leur sinistre plaisir. Ajoutons que le garrot n'a pas disparu de l'archipel, malgré qu'il soit devenu possession américaine. On s'en servait encore en décembre dernier dans l'intérieur de la prison de Bilibid, c'est-à-dire à Manille même, la ville la mieux américanisée des Philippines.

Sans quitter l'Orient, signalons un supplice atroce qui fut longtemps en honneur à Ceylan — en honneur parmi les juges indigènes, non parmi leurs justiciables ! Le condamné était étendu, pieds et mains ligettés, au milieu d'une place publique. Un éléphant, dressé à cette terrible besogne, s'approchait de lui et, de sa lourde patte, lui défonçait la poitrine, réduisant le corps en un amas uniforme de chairs sanglantes et d'os brisés.

La domination anglaise a fait disparaître ce supplice atroce.



Cimetière d'éléphants

On a souvent parlé, depuis vingt-cinq ans que l'intérieur de l'Afrique est exploré méthodiquement, des cimetières d'éléphants, mais on en parlait surtout par ouï-dire, d'après les récits des indigènes. Maintenant, on ne saurait douter de l'existence de ces nécropoles. Le major Powell-Cotton, de l'armée britannique, a pu visiter un de ces champs de repos. Mais le mot cimetière est resté ici impropre ; il faudrait employer l'expression si énergique de l'explorateur, et dire : l'endroit où les éléphants viennent mourir.

Le major, qui parcourait une région totalement inconnue, dans le sud-ouest de l'Ouganda, s'étonnait de ne jamais rencontrer en chemin de squelettes d'éléphants. Mais, au sortir de la vallée de Tarache, il arriva dans une plaine parsemée de mares où pullulaient des canards sauvages. Du haut d'un rocher, il reconnut que d'innombrables squelettes d'éléphants blanchissaient sous le soleil, entre ces mares aux eaux saumâtres.

Croyant qu'une épizootie avait décimé en cet endroit un nombreux troupeau, il demanda une explication à ses guides, qui déclarèrent en chœur : C'est ici que viennent les éléphants, lorsqu'ils se sentent près de leur fin ! Et c'est ici que nous venons, quand nous cherchons de l'ivoire...

L'éléphant n'est pas le seul animal qui ait l'instinct de la mort ; les fauves se retirent en des places inaccessibles, lorsqu'ils sentent la fin approcher. Mais, seul, l'éléphant, reste sociable jusqu'au bout, veut mourir où moururent les siens.



En Turquie, on cherche toujours la clef de la Porte.

Il y a des gens qui, mécontents de leur lit, préféreraient être couchés sur un testament.

Un bon client pour les avoués c'est un amateur de billard, parce qu'il ne joue jamais sans procédé.

Celui qui jette de la poudre aux yeux n'a pas besoin de s'installer dans certaines rues ; le vent s'en charge.